

TOUS ET TOUTES EN MANIFESTATION

les jeudi 28 avril et dimanche 1^{er} mai 2016

CONTRE LA LOI TRAVAIL

Les mobilisations des salarié-e-s, des étudiant-e-s et des lycéen-nes contre le projet de loi travail ne faiblissent pas.

Face à l'entêtement du gouvernement à maintenir son projet, la détermination reste intacte et soutenue massivement par l'opinion publique.

Grâce aux mobilisations, le gouvernement a reçu les organisations de jeunesse. Il doit maintenant répondre à leurs exigences. Les organisations syndicales seront vigilantes aux annonces qui seront faites par le Premier ministre la semaine prochaine.

Dans le même temps, elles réaffirment fermement leurs revendications de retrait de ce projet de régression sociale et la nécessité d'obtenir de nouveaux droits.

Ce projet est irrespectueux des droits, conditions de travail et de vie des générations actuelles et à venir. La flexibilité et la précarité n'ont jamais été facteur de progrès et d'emploi.

La mobilisation du samedi 9 avril doit unifier toutes les catégories sociales et professionnelles, toutes celles et tous ceux qui luttent pour le retrait de ce projet de loi et exigent des mesures de progrès social. Le gouvernement doit répondre !

Déterminées et conscientes de leurs responsabilités, les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle et de **manifestations le 28 avril 2016**.

D'ici là, elles appellent à multiplier les initiatives pour faire entendre leurs revendications, préparer activement cette journée de grève et mobilisation par des rassemblements, interpellations de parlementaires, des manifestations et actions initiées au niveau local.

***Communiqué commun
CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL***

MANIFESTATION

des jeudi 28 avril et dimanche 1^{er} mai 2016

(lieu à préciser)

Pour le SNES-FSU, cette loi travail nous concerne

- parce-qu'elle met en cause les diplômés auxquels nous préparons les jeunes dans nos classes : garants des conventions collectives et donc des conditions de travail et de salaires, ils sont directement remis en cause par l'inversion de la hiérarchie des normes (l'accord d'entreprise pourra primer sur l'accord de branche même s'il est moins favorable...). Quel sens a notre métier dans ces conditions ? Quelles futures conditions d'enseignement cela réserve-t-il ?
- parce-qu'elle ne sera pas sans conséquence sur le statut de fonctionnaire, celui-ci étant construit pour certains éléments à partir du Code du Travail. Qu'on imagine ce que donnerait dans notre secteur le primat d'accords locaux sur l'accord national !
- parce-que dégrader les droits des salarié-e-s n'a jamais et nulle part créé le moindre emploi, ni pour les jeunes ni pour les autres.

**Le SNES-FSU, avec la FSU, appelle les personnels
à se saisir de cette période de congés
pour participer aux actions et manifestations de la semaine à venir.**

